



Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger

Novembre 03/16

Sauver l'information pour les Suisses de l'étranger

Le Conseil des Etats s'est prononcé le 28.9.2016 en faveur d'une coupure budgétaire de 400'000 CHF de la subvention de la Revue Suisse, telle que demandée dans le message sur le programme de stabilisation 2017-2019 du Département fédéral des finances. Pour rappel, les mesures d'économies proposées par le Confédération consistent à économiser 400'000 CHF sur les frais d'envoi de la Revue qui ne serait envoyée plus qu'en version électronique plutôt que papier avec un espacement des envois (réduction du nombre d'éditions de 6 à 5 par année) ([16.045](#) point 1.2.4).

Proposition de minorité

La CdF-N qui s'est réunie les 10 et 11 octobre 2016 a fait une proposition de minorité, demandant une coupure de 100'000 CHF du budget de la Revue Suisse plutôt que les 400'000 CHF demandés dans le programme de stabilisation. Cette proposition reprend la position défendue par l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) dans sa prise de position à la procédure de consultation ([Prise de position de l'OSE](#)). Une partie de cette somme de 100'000 CHF pourrait être compensée par le passage des lecteurs de la version papier à la version électronique de la Revue. Le Conseil national devra encore se prononcer durant la session d'hiver.

Rôle essentiel de la « Revue Suisse »

La « Revue Suisse », qui a un rôle de feuille officielle de la Confédération, est le seul média envoyé directement à l'ensemble des Suisses de l'étranger inscrits auprès d'un consulat ou d'une ambassade. Cela leur permet de maintenir un lien fort et direct avec leur pays et d'être informés correctement lors des votations et élections en Suisse. Cette tâche de la « Revue Suisse » découle directement de l'art. 40 de la Constitution fédérale ainsi que de l'art.10 de la Loi sur les Suisses de l'étranger.

Le passage de 6 à 5 éditions par année entraînera des pertes importantes d'entrées publicitaires. 70% des entrées publicitaires de la Revue sont actuellement reversées par l'OSE à la Confédération. Une diminution de 6 à 5 éditions nuirait ainsi à l'attractivité de la Revue pour les annonceurs. De plus, près de 50% des envois se font déjà électroniquement. Ce chiffre augmente chaque mois. Le passage à la Revue en ligne est déjà en cours. Cependant, le passage à la Revue uniquement en ligne est pour l'heure précipité. Dans de nombreux pays, l'accès à une connexion Internet est encore difficile et souvent coûteux. Enfin, les besoins des Suisses de l'étranger en termes d'information sont différents de ceux de l'intérieur. Actifs dans un environnement différent, loin de la réalité suisse, il est fondamental que l'information vienne à eux, notamment s'ils veulent exercer leurs droits politiques en connaissance de cause.

Newsletter de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

Liens

[aso.ch](#)

[swisscommunity.org](#)

[parlement.ch](#)

Elections 2017

Rappel

En 2017, le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), l'organe suprême de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) va renouveler les 120 membres de l'étranger du Conseil pour la législature 2017-2021. Les 20 membres de l'intérieur seront élus, quant à eux, par le Conseil des Suisses de l'étranger lors de la séance constitutive du CSE le 18.8.17 à Bâle.

Lors de la séance du 5.8.16 à Berne, le CSE a décidé de laisser le libre choix aux organisations faïtières et aux clubs de décider s'ils voulaient continuer à élire leurs délégués selon le système actuel, par le biais des clubs suisses, ou s'ils désiraient ouvrir leur base électorale pour permettre à l'ensemble des Suisses de l'étranger de leur pays de résidence d'élire leurs délégués.



E-voting : Etat de la situation

Faits et chiffres



- 142'000 Suisses de l'étranger étaient inscrits sur un registre électoral au 31.12.2015, l'équivalent du corps électoral des Grisons.
- 6 cantons utilisent le vote par Internet pour leurs concitoyens de l'étranger. (BE, BS, FR (dès le 27.11.16), GE, LU et NE).
- 2 systèmes de vote

Les 2 systèmes de vote

Les systèmes de Genève et de la Poste sont des systèmes de deuxième génération, lesquels permettent une vérification individuelle. Le recours à des codes personnalisés permet aux électeurs de vérifier si leur vote a été transmis et enregistré correctement. La Chancellerie fédérale procède actuellement à des examens pour conditionner l'autorisation d'utilisation des systèmes à l'accès au code source.

Soutien au vote électronique

Le 28.10.2016, le comité de pilotage de la cyberadministration a rendu public son plan stratégique 2017-2019 et a souligné que le plan adopté attachait une importance particulière au vote électronique ([lien](#)). Celui-ci prévoit de mettre en place le vote électronique pour les votations et les élections dans deux tiers des cantons d'ici fin 2019. Le comité de pilotage a décidé de soutenir le projet «Vote électronique» par des moyens financiers supplémentaires. Ainsi, à partir de 2017, et jusqu'en 2019, 100'000 CHF supplémentaires seront alloués annuellement pour l'ensemble du projet de vote électronique. La somme annuelle passant ainsi de 250'000 CHF à 350'000 CHF. Le comité de pilotage a en outre décidé de renforcer l'aide accordée à la coordination et à la gestion du projet.

Avancée du vote électronique

Bonne nouvelle, après la dissolution du consortium zurichois qui avait vu les 9 cantons utilisant le système zurichois renoncer au vote électronique (AG, FR, GL, GR, SH, SO, TG, SG et ZH), les cantons de Fribourg et de St-Gall ont annoncé qu'ils feraient à nouveau des essais de vote électronique. Fribourg, qui a choisi le système de la Poste, fera un premier essai pour ses 4'900 concitoyens de l'étranger lors des votations fédérales et le second tour des élections cantonales du 27 novembre 2016. St-Gall fera lui des essais à partir de 2017 pour ses quelques 6'000 concitoyens de l'étranger ainsi que dans 5 communes tests. Il a choisi le système de Genève, notamment pour des raisons de coûts.

Système mixte

La Grande-Bretagne (GB) a annoncé qu'elle organisera en 2017, comme en 2013, des élections selon un système mixte. 2 des 5 députés de GB seront élus lors de l'assemblée annuelle de l'organisation faitière de GB et 3 autres seront élus par poste et l'ensemble des Suisses de GB pourront les élire.

Test(s) d'élection online

Des tests d'élection directe par Internet dans 1 voire 2 pays seront également réalisés. L'Australie a déjà fait part de son intérêt.

Cela signifie que tous les Suisses d'Australie pourront élire leurs députés par Internet. Le but poursuivi par ces élections directes est d'améliorer la représentativité du CSE. Cela permettrait également de mieux faire connaître le CSE et l'OSE auprès de l'ensemble des Suisses de l'étranger du pays effectuant le test.

Information

Concernant les élections 2017 du CSE selon le modèle « traditionnel », les informations détaillées seront disponibles dès les 28 novembre 2016 sur le site Internet de l'OSE (www.aso.ch) ainsi que dans la dernière édition 2016 de la Revue Suisse.

Secrétariat de l'intergroupe

Auslandschweizer-Organisation, Alpenstrasse 26, 3006 Bern
031 356.61.00
direction@aso.ch